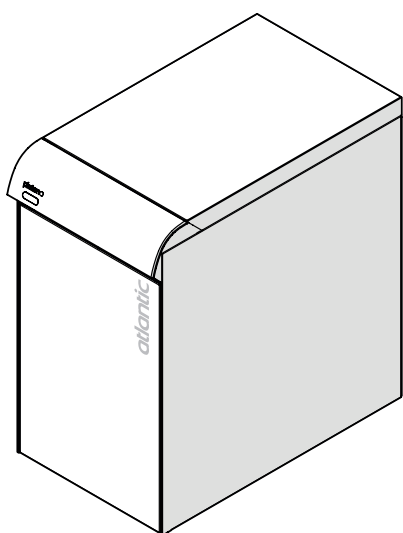


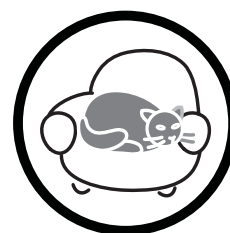
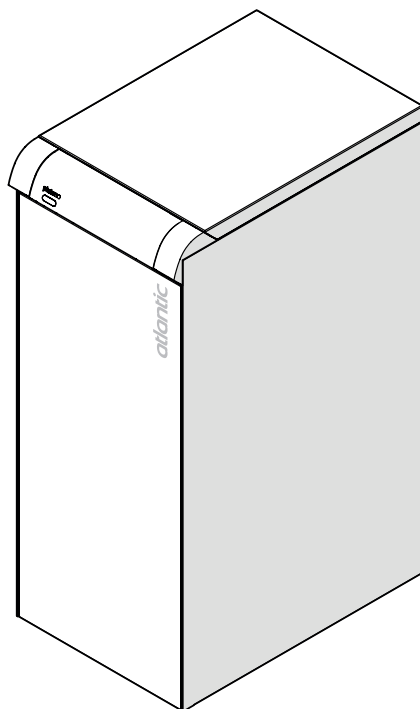
PLUTON 6000

PLUTON DUO 6000

PLUTON 6000



**PLUTON DUO
6000**



**Notice d'utilisation
destinée au professionnel
et à l'utilisateur**

à conserver par l'utilisateur
pour consultation ultérieure

Cher Client,

Ce document vous aidera à vous familiariser et utiliser votre appareil, au mieux de ses performances, pour votre confort et votre sécurité. Il fait partie intégrante de la chaudière et doit donc être conservé avec soin et être toujours disponible à portée de l'appareil, même en cas de cession à un autre propriétaire ou utilisateur.

CONFORMITÉ

*Les chaudières **ATLANTIC PLUTON** sont conformes à:*

Directive Rendements 92/42/CEE

Directive Basse Tension (LVD) 2006/95/CE

Directive Compatibilité Electromagnétique (EMC 2004/108/CE

Directive en matière d'éco-conception, applicables aux produits liés à l'énergie 2009/125/CE

Directive concernant l'indication, par voie d'étiquetage, de la consommation en énergie 2010/30/UE

Règlement délégué (UE) N. 811/2013

Règlement délégué (UE)N. 813/2013

Règlement délégué (UE)N. 814/2013



GAMME

MODÈLE	CODE
PLUTON 6024	26648
PLUTON 6032	26649
PLUTON 6040	26650
PLUTON DUO 6032	26651

SOMMAIRE

RECOMMANDATIONS

Avertissements généraux	p. 5
Règles fondamentales de sécurité	p. 5

INSTRUCTIONS UTILISATEUR

Tableau de commande	p. 6
Mise en service	p. 8
Sécurité chaudière et bruleur	p. 9
Arrêt de la chaudière et du bruleur	p. 9
Vidange de la chaudière	p. 10
Contrôles réguliers	p. 10
Entretien	p. 10

CONDITIONS DE GARANTIE

Conditions de garantie	p. 11
------------------------	-------

Certaines parties du livret contiennent les symboles suivants:



ATTENTION = pour les actions qui nécessitent un soin particulier et une préparation appropriée



INTERDIT = pour les actions qui NE DOIVENT EN AUCUN CAS être exécutées.

AVERTISSEMENTS GÉNÉRAUX

Ne pas oublier que l'utilisation de produits qui emploient des combustibles, de l'énergie électrique et de l'eau implique le respect de certaines règles fondamentales de sécurité qui suivent:

- ❗ Il est interdit de laisser des enfants ou des personnes handicapées non assistées utiliser la chaudière.
- ❗ Il est interdit d'actionner des dispositifs ou des appareils électriques tels qu'interrupteurs, électroménagers, etc. si on sent une odeur de combustible ou d'imbrûlés. Dans ce cas:
 - aérer la pièce en ouvrant portes et fenêtres;
 - fermer le dispositif d'arrêt du combustible;
 - faire intervenir sans retard des professionnels qualifiés.
- ❗ Il est interdit d'effectuer une quelconque opération technique ou de nettoyage avant d'avoir débranché la chaudière du réseau d'alimentation électrique en mettant l'interrupteur général de l'installation et le sélecteur de fonction de l'appareil sur (0) "arrêt".
- ❗ Il est interdit de tirer, de débrancher ou de tordre les cordons électriques sortant de la chaudière, même si celle-ci est débranchée du réseau d'alimentation électrique.
- ❗ Il est interdit de boucher ou de réduire les dimensions des ouvertures d'aération du local d'installation. Les ouvertures d'aération sont indispensables pour une bonne combustion.
- ❗ Il est interdit de laisser des récipients et des substances inflammables dans le local où la chaudière est installée.
- ❗ Il est interdit de toucher la chaudière si on est pieds nus ou mouillé sur certaines parties du corps.
- ❗ Il est interdit d'éteindre la chaudière si la température extérieure peut descendre au-dessous de ZÉRO (risque de gel).



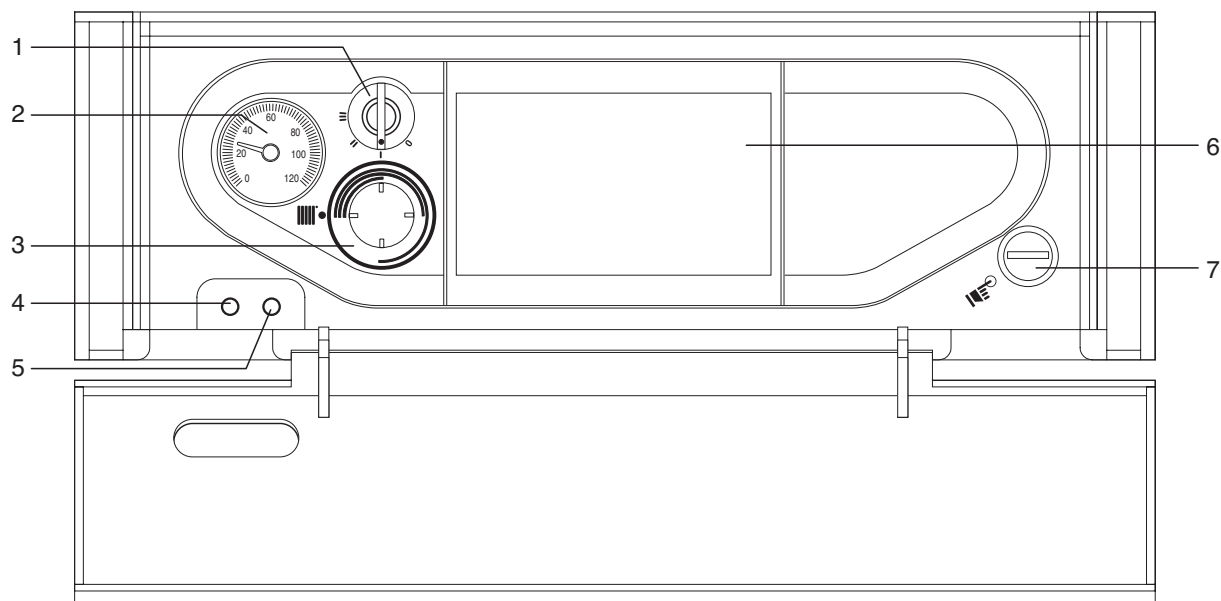
RÈGLES FONDAMENTALES DE SÉCURITÉ

- ⚠ Cette notice ainsi que celle destinée au professionnel font partie intégrante de la chaudière **ATLANTIC PLUTON** et doivent par conséquent être conservées avec soin et TOUJOURS accompagner la chaudière, même en cas de cession à un autre propriétaire ou utilisateur ou de transfert sur une autre installation. Si ces notices ont été abîmées ou perdues, en demander d'autres exemplaires au Service d'Assistance Technique **ATLANTIC** le plus proche.
- ⚠ L'installation de la chaudière, ainsi que toute autre intervention d'assistance et d'entretien, doivent être exécutées par un professionnel qualifié.
- ⚠ En cas de fuites d'eau, débrancher la chaudière du réseau d'alimentation électrique, fermer l'alimentation hydraulique et faire appel le plus rapidement possible à un professionnel qualifié.
- ⚠ Vérifier périodiquement que la pression de service de l'installation hydraulique n'est pas descendue au-dessous de la valeur de 1 bar. Dans le cas contraire, contacter un professionnel qualifié.
- ⚠ La non-utilisation de la chaudière pendant une longue période implique la réalisation des opérations suivantes:
 - mettre l'interrupteur général de l'installation sur "arrêt"
 - fermer les robinets du combustible et de l'eau de l'installation de chauffage
 - vidanger l'installation de chauffage s'il y a un risque de gel.
- ⚠ La chaudière ne doit être destinée qu'à l'utilisation prévue par **ATLANTIC** pour laquelle elle a été spécialement réalisée. **ATLANTIC** décline toute responsabilité contractuelle et extracontractuelle en cas de dommages causés à des personnes, des animaux ou des biens et dus à des erreurs d'installation, de réglage, d'entretien ou à une utilisation anormale.



TABLEAU DE COMMANDE

PLUTON 6024 - 6032 - 6040



1 - Sélecteur de fonctions

- 0** Eteint
- I** Allumé / Allumé été avec RS3100
- II** Reset brûleur
- III** Allumé avec RVA531/ Allumé hiver avec RS3100

2 - Thermomètre de chaudière

Il indique la température de l'eau de chauffage.

3 - Thermostat de chaudière

Il permet de régler la valeur de température de l'eau de chauffage.

4 - Voyant alimentation électrique (vert)

Le voyant s'allume pour indiquer la présence d'alimentation électrique.

5 - Signalisation mise en sécurité brûleur (rouge)

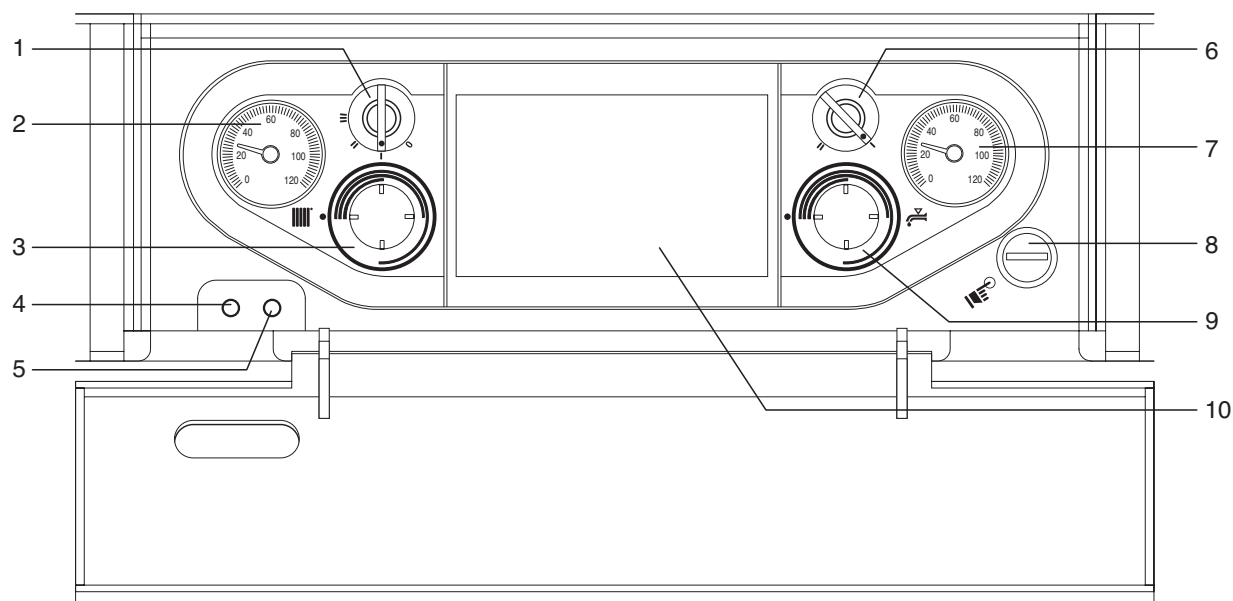
Le voyant s'allume pour indiquer une mise en sécurité du brûleur.

6 - Emplacement pour régulateur optionnel

7 - Réarmement manuel thermostat de sécurité chaudière

Il permet de réactiver la chaudière après l'intervention du thermostat de sécurité.
Le réarmement est accessible après dévissage du bouchon de protection.

PLUTON DUO 6032



1 - Sélecteur de fonctions

- 0 Eteint
- I Allumé
- II Reset bruleur
- III Mode automatique (actif uniquement avec régulateur)

2 - Thermomètre de chaudière

Il indique la température de l'eau de chauffage.

3 - Thermostat de chaudière

Il permet de régler la valeur de température de l'eau de chauffage.

4 - Voyant alimentation électrique (vert)

Le voyant s'allume pour indiquer la présence d'alimentation électrique.

5 - Signalisation mise en sécurité brûleur (rouge)

Le voyant s'allume pour indiquer une mise en sécurité du brûleur.

6 - Sélecteur (I) Été / (II) Hiver

7 - Thermomètre ballon sanitaire

Il indique la température de l'eau sanitaire.

8 - Réarmement manuel thermostat de sécurité chaudière

Il permet de réactiver la chaudière après l'intervention du thermostat de sécurité.
Le réarmement est accessible après dévissage du bouchon de protection.

9 - Thermostat ballon sanitaire

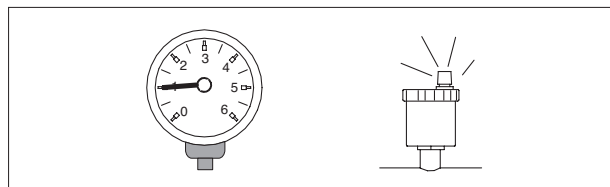
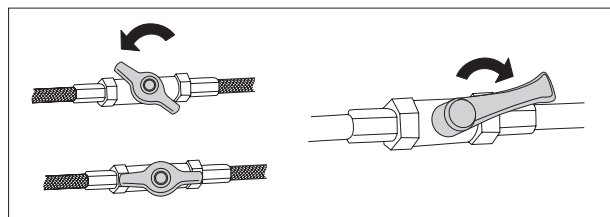
Il permet de régler la température de l'eau sanitaire.

10 - Emplacement pour régulateur optionnel

MISE EN SERVICE

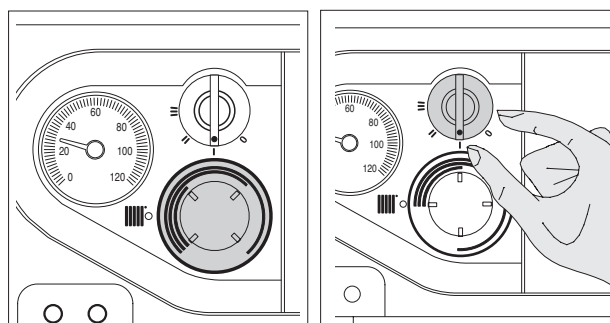
Avant d'effectuer la mise en route et le test fonctionnel de la chaudière il est indispensable de contrôler que:

- Les robinets d'arrêt du combustible et de l'eau de l'installation thermique sont ouverts
- La pression du circuit hydraulique, à froid, est **supérieure à 1 bar** et le circuit est dégazé
- La précharge du vase d'expansion est appropriée
- Les branchements électriques ont été exécutés correctement
- Les conduits d'évacuation des produits de la combustion ont été réalisés correctement.
- Le calibrage du gicleur du brûleur ainsi que les réglages pompe et air correspondent bien à la puissance désirée de l'appareil (voir la notice du brûleur).

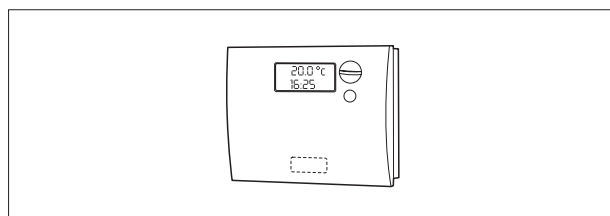


Une fois la mise en route effectuée, il est nécessaire de vérifier que la chaudière effectue un arrêt et une remise en marche successive:

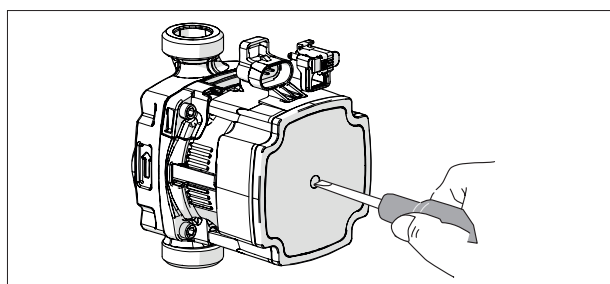
- En modifiant le réglage du thermostat de chaudière
- En intervenant sur le sélecteur de fonction, en le déplaçant de (I) à (0) et vice versa



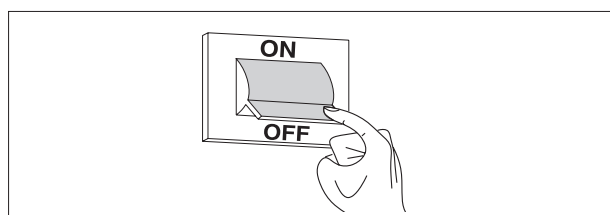
- En intervenant sur le thermostat d'ambiance.



- Vérifier la rotation libre et correcte du circulateur.



- Vérifier l'arrêt complet de la chaudière en positionnant l'interrupteur général de l'installation sur "éteint".
- Si toutes les conditions sont satisfaites, remettre la chaudière en fonctionnement.



SÉCURITÉ CHAUDIÈRE ET BRÛLEUR

Lorsque la température dans le corps de chauffe dépasse 110 °C, la chaudière est stoppée par son dispositif de sécurité de surchauffe.

Dévisser le bouchon du tableau de commande et réarmer lorsque la température de l'eau sera redevenue normale. Si l'incident devait se reproduire, prévenir le professionnel qualifié.

Lorsque les voyants rouges du brûleur et du tableau de commande sont allumés, le brûleur reste bloqué par son dispositif de sécurité. Appuyer sur le bouton/voyant du brûleur pour réarmer le brûleur.

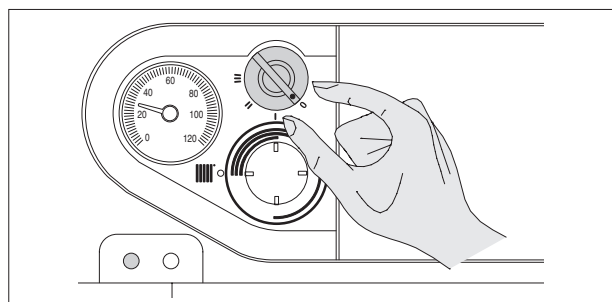
Si l'incident se reproduit, vérifier :

- que la vanne d'alimentation fioul est ouverte
- le niveau de fioul dans la citerne ; s'il est normal, nettoyer le filtre d'alimentation.

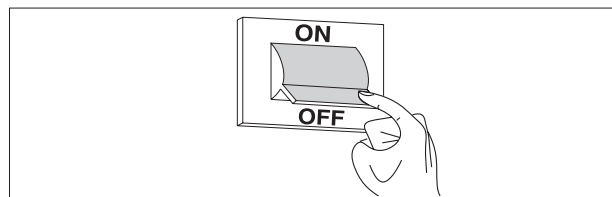
Si le brûleur ne se met toujours pas en route après plusieurs réarmements, prévenir le professionnel qualifié.

ARRÊT DE LA CHAUDIÈRE ET DU BRÛLEUR

En cas d'arrêt de courte durée, positionner le sélecteur de fonction sur **(0)** "éteint" et vérifier l'extinction du voyant vert.

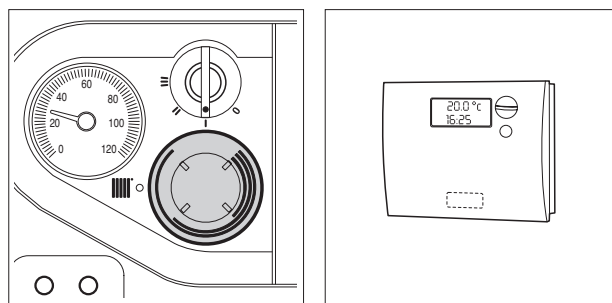


En cas d'arrêt prolongé, positionner l'interrupteur général de l'installation sur "éteint"



Lorsqu'il y a risque de gel :

- Vidanger la chaudière et l'installation
- Positionner le thermostat de chaudière à la moitié du secteur identifié avec un trait
- Régler le thermostat d'ambiance sur hors gel ou à une valeur d'environ 10°C.



VIDANGE DE LA CHAUDIÈRE

Pour vidanger complètement la chaudière et l'installation hydraulique :

- Ouvrir le robinet de vidange de la chaudière
- Ouvrir les purgeurs placés au point le plus haut de l'installation.

CONTRÔLES RÉGULIERS

Aucun dégagement de fumée de la chaudière et de la cheminée ne doit apparaître dans le local chaudière lors du fonctionnement du brûleur.

La consommation de fioul et l'état de la citerne doivent être surveillés afin de pouvoir déceler immédiatement une fuite éventuelle.

Tous les trois mois, nettoyer le filtre placé sur l'alimentation en fioul du brûleur.

En cas d'incident anormal, couper l'alimentation électrique générale ainsi que la vanne d'alimentation en fioul et faire appel à votre professionnel qualifié.

ENTRETIEN

La cheminée doit être vérifiée et nettoyée régulièrement par un spécialiste (1 à 2 fois par an).

L'entretien régulier du brûleur (cellule, gicleur, tête de combustion, électrode, filtre de pompe) doit être effectué par un spécialiste 1 à 2 fois par an selon les conditions d'utilisation. Ces opérations d'entretien sont détaillées dans la notice technique du brûleur.

Après la remise en place, un contrôle de fonctionnement du brûleur doit être réalisé afin de s'assurer que les réglages n'ont pas été modifiés et qu'ils correspondent à la puissance désirée de la chaudière.

Chaque année, vérifier le bon fonctionnement du système d'expansion. Contrôler la pression du vase et le tarage de la soupape de sûreté.

CONDITIONS DE GARANTIE

GARANTIE CONTRACTUELLE

Les présentes dispositions ne sont pas exclusives du bénéfice, au profit de l'acheteur du matériel, des conditions de la garantie légale qui s'applique dans le pays où a été acheté le matériel.

Nos appareils sont garantis 2 ans contre tout défaut ou vice de matière et de fabrication. Cette garantie porte sur le remplacement, des pièces reconnues défectueuses d'origine par notre service "Contrôle-Garantie", port et main d'œuvre à la charge de l'utilisateur.

Certaines pièces ou composants d'appareils bénéficient d'une garantie de durée supérieure :

- ballon en acier inoxydable, ballon émaillé : 5 ans
- corps de chauffe en fonte ou en acier des chaudières : 3 ans

VALIDITÉ DE LA GARANTIE

La validité de la garantie est conditionnée, à l'installation et à la mise au point de l'appareil par un installateur professionnel, et à l'utilisation et l'entretien réalisés conformément aux instructions précisées dans nos notices.

EXCLUSION DE LA GARANTIE

Ne sont pas couverts par la garantie :

- les voyants lumineux, les fusibles, les pièces en fonte en contact direct avec les braises des appareils à combustible solide, les briques réfractaires, les verres.
- les détériorations de pièces provenant d'éléments extérieurs à l'appareil (refoulement de cheminée, humidité, dépression non conforme, chocs thermiques, effet d'orage, etc.).
- les dégradations des composants électriques résultant de branchement sur secteur dont la tension mesurée à l'entrée de l'appareil serait inférieure ou supérieure de 10% de la tension nominale de 230V.

La garantie de l'appareil serait exclue en cas d'utilisation de l'appareil avec un combustible non recommandé.

La garantie du corps de chauffe (acier ou fonte) de la chaudière serait exclue en cas d'implantation de l'appareil en ambiance chlorée (salon de coiffure, laverie, etc.).

Aucune indemnité ne peut nous être demandée à titre de dommages et intérêts pour quelque cause que ce soit.

Dans un souci constant d'amélioration de nos matériels, toute modification jugée utile par nos services techniques et commerciaux, peut intervenir sans préavis.

Les spécifications, dimensions et renseignements portés sur nos documents, ne sont qu'indicatifs et n'engagent nullement notre Société.

Cachet du professionnel:

Date de la mise en service:

